46e ANNEE (5e SÉRIE) N° 35 29 AOUT 1929

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Le millénaire de S. Venceslas, duc de Bohême. — II. Sainte Roseline de Villeneuve, moniale chartreuse, et les Chartreuses d'aujourd'hui. — III. Les sangs miraculeux de Naples, d'après le P. H. Thurston. — IV. La propagande athée chez les Soviets. — V. Birth-Control, ou stérilité volontaire dans le mariage. — VI. Quelques notes de statistique : motifs de « conversions » dans le protestantisme ; les progrès du catholicisme en Angleterre depuis 1829 ; effectifs scolaires. — VII. Les cerises de M. le curé et la conversion de l'actrice. — VIII. Encourageons les vocations tardives.

I. — La nation tchèque a voulu commémorer par des fêtes solennelles le millénaire de S. Venceslas, duc de Bohême (907-929). Une exposition, contenant l'ensemble des souvenirs et curiosités du culte de S. Venceslas, a été inaugurée, au château de Hradcany, le 15 mai dernier et restera ouverte jusqu'au 10 octobre. Divers congrès se sont succédés et se succéderont encore, réunissant autour de la mémoire du saint national les forces vives du catholicisme tchèque. Mais c'est principalement les 26, 27 et 28 septembre prochains que se dérouleront les festivités du millénaire, auxquelles participera officiellement le gouvernement tchécoslovaque.

Le Comité du millénaire a publié, au début de cette année, une brochure destinée à faire mieux connaître les liens religieux et politiques qui unissent la figure du saint aux origines de la Bohême [1].

L'enfance de Venceslas se rattache immédiatement à l'évangélisation de la Moravie par S. Méthode et S. Cyrille. On sait que le prince des Moraves, Rastislas, avait demandé à Michel III, empereur de Byzance, et à son oncle, le régent Bardas, de lui envoyer des missionnaires parlant la langue slave. Une double pensée inspirait cette démarche. Sans doute, Rastislas se rendait compte que son peuple devait devenir chrétien ; mais il ne voulait pas que sa conversion entraînât la perte de son indépendance nationale. Or, le danger existait ; il venait de l'Empire germanique qui, débordant de force nationale et de zèle chrétien, cherchait où dépenser son énergie. Après avoir déjà réduit les Saxons, l'Empire devait fatalement absorber les populations slaves de l'Est. Rastislas avait résolu de s'opposer à cette poussée ; mais ses efforts ne réussirent qu'à retarder la victoire de l'Empire. Du moins, en donnant aux peuples slaves un rite national, SS. Cyrille et Méthode fortifièrent indirectement le sentiment de l'indépendance. Leur œuvre réussit momentanément, tant qu'elle fut soutenue par les papes Adrien II et Jean VIII. Mais l'Empire s'inquiéta et, pour établir son hégémonie, usa de force et d'habileté. On réussit à se défaire de Rastislas, et, après la mort de son neveu Svatopluk, malgré la résistance héroïque de Mojmir II, vers 906, la Grande Moravie sombra sous les coups combinés des Allemands et des Magyars. Cette catastrophe politique avait été précédée d'un revirement religieux : même à Rome, on avait cédé aux instances des Germaniques ; Etienne V, circonvenu par les machinations et les astuces du clergé allemand, avait rompu avec la politique de ses prédécesseurs et interdit, aussitôt après la mort de S. Méthode (885), l'usage de la liturgie slave.

La Bohême, elle aussi, barrait la route à l'Empire germanique. Sous le règne de Svatopluk, elle s'était jointe à l'empire morave dans la lutte pour l'indépendance. C'est de là aussi qu'elle reçut la foi chrétienne. Son premier prince chrétien fut Borivoj, grand-père de S. Venceslas. Mais le pays ne se laissa pas convertir sans résistance, et ce fait d'une conversion récente et très imparfaite explique les luttes intérieures et les cruautés qui remplissent les années suivantes. Dans cette œuvre de la conversion, des prêtres slaves envoyés par S. Méthode rivalisaient de zèle avec les prêtres latins envoyés par l'Empire germanique. Après la mort de Svatopluk, la Bohême se détacha de la Grande Moravie. Spytihnev, fils et successeur de Borivoj, dut reconnaître dans une certaine mesure la souveraineté de l'Empire (895). Dès lors, l'influence germanique fut prépondérante ; la Bohême devint dépendante, au point de vue ecclésiastique, de Ratisbonne, et si la liturgie slave put se maintenir quelque temps encore, elle ne tarda pas à disparaître, car, n'ayant pas d'évêques, le clergé slave ne pouvait pas se recruter.

S. Venceslas naquit vers 907, à Stochov, près de Libusin. Il était fils de Vratislas, frère de Spytihnev, et de Drahomira, de la famille des Stodoranes. Drahomira était chrétienne, mais avait

[1] Dr Fr. DVORNIK, *Saint Venceslas duc de Bohême*, in-8 de 86 p., Prague.

gardé l'esprit farouche de sa tribu, les *Lutici*, qui, sous prétexte de défendre la liberté nationale, s'acharnèrent longtemps à repousser la foi chrétienne. Venceslas eut plusieurs frères, mais notamment Boleslas, qui devait plus tard commettre un horrible fratricide. Venceslas fut baptisé et élevé dans la religion catholique. Son père prit la régence à la mort de Spytihnev, en 915 ou 916. Il avait aidé celui-ci à défendre le pays contre les incursions magyares. C'est probablement dans une de ces expéditions contre les Hongrois qu'il trouva la mort, en 920 ou 921, à l'âge de 33 ans. Venceslas était trop jeune pour assumer les responsabilités du pouvoir ; néanmoins, il fut reconnu prince, appelé à résider à Prague et installé sur le trône de son père. Pendant sa minorité, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 18 ans, sa mère Drahomira devait exercer la régence. Mais un nouveau malheur vint troubler la vie du jeune prince : sa mère, pour des motifs demeurés obscurs, fit assassiner sa propre belle-mère, la pieuse Ludmilla. Un tel acte montre les mœurs demi-païennes de la société tchèque du xe siècle ; et ce dut être un lugubre présage pour le jeune prince. Il est possible que des considérations d'ordre matériel aient contribué à ce crime, car les biens de sainte Ludmilla furent aussitôt saisis par les conjurés. Cependant les principaux motifs furent d'ordre religieux. Le parti païen était encore puissant en Bohême et cherchait à accaparer Venceslas. Les légendes racontent même que les seigneurs, attachés au paganisme, firent défendre aux prêtres, dont on connaissait le zèle, de pénétrer auprès de lui. On les chassa même du pays et on empêcha Venceslas de se livrer à ses pratiques de piété. Le jeune prince, fidèle à sa religion, fut obligé de faire ses dévotions en secret et de recevoir pendant la nuit les prêtres qui l'encourageaient à persévérer.

Le meurtre de Ludmilla divisa bientôt le parti de Drahomira lui-même et provoqua des troubles intérieurs. Arnulphe, duc de Bavière, en profita pour envahir le pays. Venceslas dut participer à la défense de la Bohême, qui sortit affaiblie de cette campagne. Deux ou trois ans après, en 925, le jeune prince ayant atteint sa majorité prit les rênes du gouvernement. Il annonça, raconta ses biographes, sa ferme résolution de briser complètement le parti qui avait dominé pendant la régence de sa mère et de ne plus tolérer les intrigues des seigneurs.

« Les biographes nous disent que la rivalité entre les deux factions (celle des seigneurs soutiens de la régente et celle de ses propres amis) restait très vive. Pour y mettre fin, Venceslas adopta une ligne de conduite qui montre bien son caractère. Puisque ses amis accusaient Drahomira de fomenter les troubles et lui prêtaient même l'intention de vouloir tuer Venceslas et son frère, Venceslas la força à quitter la résidence et à se retirer à Budec ou à l'étranger jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli. On comprendra facilement combien cette décision impressionna les fauteurs de troubles. On ne s'attendait pas à une telle énergie de la part d'un jeune homme dont toute la vie se passait en apparence dans les prières et les bonnes œuvres. Plus tard, lorsque le calme fut rétabli et que Venceslas fut convaincu que les accusations portées contre sa mère étaient fausses, il la rappela, « respectueux du commandement divin, dit Christian [1], qui nous ordonne d'honorer nos père et mère... Mais elle resta privée de l'influence qu'elle avait auparavant. » Il paraît que, voyant le zèle de son fils, Drahomira s'était réconciliée avec lui...

« Dès le début de son règne, Venceslas montra sa piété filiale en faisant transférer les reliques de sa grand'mère sainte Ludmilla de Tetin à Prague... Le changement de politique était complet. Les prêtres qui avaient été chassés ou privés de leurs bénéfices furent rappelés... Tous les biographes sont unanimes à célébrer la sainteté de Venceslas. Voici comment Christian en parle : « Pendant le Carême et même en hiver, il avait l'habitude d'aller pieds nus par des chemins abrupts et couverts de glace, se rendant d'un château à l'autre, pour visiter les églises du Christ, de sorte qu'on voyait l'empreinte de ses pieds en sang. Pour garder la chasteté, il portait un cilice très rude, conservé encore de nos jours par respect pour lui. Sous ses splendides insignes royaux, il portait un vêtement de laine comme un simple moine, brillant ainsi devant Dieu et devant les hommes. Il prenait très peu de nourriture, passait une longue partie de la nuit en prières et rendait constamment grâce à Dieu. Lorsqu'il lui arrivait de se trouver au milieu des seigneurs, — tel un agneau au milieu des fauves — et de boire plus que d'habitude, il se levait de bon matin et courait à l'église la plus proche. Au premier prêtre ou clerc qu'il y trouvait, il donnait son meilleur vêtement, puis se mettait à genoux devant lui et le suppliait instamment de prier pour lui, afin que, dans sa grande miséricorde, Dieu lui remît le péché dont il s'était rendu coupable la veille. Il était assidu au service divin, et tous les jours il faisait offrir un sacrifice qu'il préparait de ses propres mains. Au temps de la moisson, il allait avec son fidèle serviteur dans les champs, moissonnait le blé et l'emportait lui-même. Puis il le battait et pétrissait la farine, allait puiser de l'eau en disant : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, la mélangeait avec la farine et préparait lui-même les hosties. Il allait aussi à sa vigne, cueillait les raisins, les pressait de ses mains et réservait le vin pour le saint sacrifice. »

Avec le temps, les récits qui vantaient la sainteté de Venceslas s'amplifièrent et prirent un caractère légendaire. Rien d'étonnant que la figure du jeune duc ait acquis, au cours des siècles, un relief extraordinaire. Mais sa popularité comme monarque temporel fut également considérable. Il réforma la justice, limitant dans la mesure du possible le nombre des condamnations à mort, manifestant à tous, mais surtout aux égarés, un zèle, non dénué de force et d'énergie, mais empreint de bonté et de mansuétude. Il multiplia les centres du culte catholique et construisit maintes

[1] Sur le désir de S. Adalbert, évêque de Prague (982-997), le moine Christian, apparenté à la maison princière de Bohême, écrivit une vie de Venceslas. C'est la meilleure que nous possédions. Cette biographie révèle le haut degré de culture de la Bohême à cette époque. L'auteur y indique ses sources : le récit des contemporains et les faits recueillis par Adalbert. Publiée pour la première fois en 1677 par Balbin, elle fut rééditée par les BOLLANDISTES dans les *Acta Sanctorum* (t. VII de septembre, p. 769-78 de l'édition Palmé). Le célèbre slaviste Dobrovsky l'a déclarée une compilation du XIVe siècle ; mais tout récemment l'historien tchèque Pekar a prouvé d'une façon définitive que nous sommes ici en face d'un des documents les plus précieux du xe siècle. (Cf. *Nejstarsi Kronika ceska*, Praha, 1904, et *Die Wenzels-und Ludmilla-Legenden und die Echtheit Christians*, Prag, 1906).

églises, persuadé que contribuer à la diffusion de la religion, c'était relever le niveau moral du pays et le civiliser.

Son action politique mérite d'être soulignée très particulièrement. Prince accompli, il ne négligeait aucune des affaires temporelles dont il avait la responsabilité. La Bohême avait besoin d'une armée disciplinée : Venceslas s'occupa spécialement de la réorganiser. Il dut tirer l'épée contre le duc de Kourim, et la victoire lui fut accordée grâce à un miracle manifestant la protection dont Dieu l'entourait. En face des visées conquérantes de l'Empire germanique, le jeune duc estima qu'il valait mieux, pour la prospérité de ses propres Etats, accepter volontairement la suzeraineté d'Henri I^er^. Alors que les armées germaniques, victorieuses de plusieurs tribus slaves, étaient déjà parvenues devant Prague, il comprit que s'il continuait les hostilités, le pays serait dévasté et réduit au triste sort des Slaves déjà vaincus. Il se soumit spontanément.

« Il promit de fournir un tribut annuel, qui se monta plus tard à cinq cents pièces d'argent et 120 bœufs, contribution que la Bohême payait auparavant à l'Empire. Ainsi la Bohême fut sauvée. Elle n'aurait pas su résister longtemps à la poussée germanique. Soumis par la violence, les Tchèques auraient payé cher leur audace. Venceslas s'en rendit compte et préféra composer. Tous les historiens reconnaissent qu'il fit preuve d'une grande sagesse. Il avait horreur de la guerre. De plus, il était lié d'amitié avec l'évêque de Ratisbonne et il hébergeait de nombreux prêtres allemands en Bohême... Il leur faisait de nombreuses largesses. Toutes ces raisons expliquent pourquoi l'Empire se contenta de cette soumission. »

La Bohême, grâce à S. Venceslas, acquit ainsi et conserva dans la suite un rang honorable dans l'Empire. Une légende du XIV^e^ siècle affirme même, mais à tort, qu'Henri nomma Venceslas roi de Bohême.

Si saintement que vécût Venceslas, il ne put se concilier tous les esprits. Le parti qui avait jadis soutenu Drahomira n'avait pas désarmé et n'attendait qu'une occasion pour prendre sa revanche. La lutte contre les vestiges du paganisme, les faveurs libéralement accordées au clergé, créèrent au jeune duc de nombreuses inimitiés, que son frère cadet Boleslas sut mettre à profit pour s'emparer du pouvoir.

Boleslas devint facilement le chef de tous les mécontents ; il résolut de faire disparaître Venceslas. Il pouvait compter sur de nombreux amis, et très probablement même le parti païen le seconda. Le meurtre eut donc différents mobiles, d'ordre religieux et d'ordre politique, sans parler de l'ambition de Boleslas. Celui-ci attira par ruse son frère chez lui et, après l'avoir fêté magnifiquement dans un banquet solennel, il l'attira le lendemain dans un guet-apens où lui-même lui porta le premier coup d'épée. Venceslas rendit son âme à Dieu le 28 septembre 929. Beaucoup de ses partisans furent mis à mort. Le clergé eut beaucoup à souffrir ; les prêtres étrangers furent renvoyés.

Venceslas dut être canonisé de bonne heure, probablement par le premier évêque de Prague, Detmar, ou par S. Adalbert. Il devint bientôt le héros national des Tchèques.

« Ce n'est qu'après sa mort que ses sujets furent amenés à reconnaître que la politique de paix et d'entente qu'il avait toujours suivie à l'égard de l'Empire était la seule possible. Son frère Boleslas n'osa pas en adopter d'autre au début de son règne. Ce n'est qu'après la mort d'Henri (936) qu'il osa ouvertement refuser le tribut. Il s'acharna pendant 14 ans à défendre cette politique, mais en 950 il fut obligé de reconnaître à nouveau la souveraineté de l'Empire et de revenir à la politique inaugurée par son frère. Cette politique est restée traditionnelle en Bohême, qui fit nominalement partie de l'Empire et avait une situation exceptionnelle. A l'abri des invasions, elle put développer sa vie nationale et économique. Ses ducs et ses rois eurent souvent une influence prépondérante dans l'Europe du moyen âge...

« Durant l'existence millénaire de la nation tchécoslovaque, S. Venceslas a été le symbole de sa force, son protecteur. C'est lui qui l'a introduite parmi les nations civilisées et qui a inauguré son histoire. Son nom a toujours rappelé aux enfants des pays de la couronne de Bohême la foi et la religion de leurs ancêtres. Aussi, même au cours des périodes les plus troubles, Venceslas n'a jamais été oublié, lui, le père de la patrie, le Saint de l'Eglise catholique. C'est autour de son étendard orné de l'aigle noire que se sont ralliés depuis des siècles au moment du danger tous les Tchèques aimant ardemment leur pays... »

Voilà pourquoi la nation tout entière, aujourd'hui en possession de sa pleine indépendance, se propose de célébrer dignement le millième anniversaire de la mort du Saint. Puissent les cérémonies nationales qui se préparent dissiper complètement les nuages amoncelés il y a quelques années à l'occasion des fêtes de Jean Huss, et consolider les liens qui unissent depuis mille ans la Bohême à la religion catholique, apostolique et romaine [1].

* *

II. — L'année 1929 a ramené également le sixième centenaire de la mort de sainte Roseline de Villeneuve, moniale chartreuse de la fin du XIII^e^ siècle et du début du XIV^e^. Toute la Provence a fêté dignement cet anniversaire. Celle qui devait illustrer son Ordre à l'égal de sainte Claire d'Assise pour les Clarisses, de sainte Thérèse d'Avila pour les Carmélites, naquit en 1263 au château des Arcs, entre Lorgues et Draguignan, d'une famille particulièrement illustre, — les Villeneuve et les Sabran, — apparentée aux rois d'Aragon et aux comtes de Provence, devenus vers cette même époque rois de Naples en la personne de Charles d'Anjou. Roseline grandit dans le faste d'un château où s'assemblait l'élite de la Provence, mais où venaient aussi souvent se réfugier les pèlerins et les moines allant d'un couvent à l'autre. Elle fut dès son plus jeune âge l'objet des faveurs célestes. Plusieurs miracles même ont consacré sa

[1] Les *Acta Apostolicæ Sedis* du 5 avril dernier ont publié (p. 129-137) la Lettre apostolique *Caritatem decet* (4 mars 1929) de S. S. Pie XI à l'épiscopat de Tchécoslovaquie pour le millénaire de S. Venceslas.

sainteté naissante : ses historiens, à l'exception de Pierre-Joseph de Haitze, considèrent comme authentique un miracle des roses, analogue à celui dont fut favorisée sainte Elisabeth de Hongrie.

La vocation religieuse l'emporta loin de sa famille. Sous l'égide de Josselin, évêque d'Orange, elle gagna la chartreuse de St-André de Ramires, où elle prit le voile. Puis ce fut à Bertaud, dans les Hautes-Alpes, qu'elle fit profession. Enfin, l'obéissance la renvoya à Celle-Roubaud, près des Arcs, dont elle devint prieure, succédant à sa tante, Jeanne de Villeneuve. Elle y mourut le 17 janvier 1329. Son corps y repose encore dans une châsse de verre, objet de la vénération de toute la population des environs, qui vient plusieurs fois chaque année lui rendre un pieux hommage.

Par ses relations de famille, sainte Roseline fut mêlée aux plus grands mouvements religieux de son époque. Des rapports étroits de gratitude et d'amitié la liaient particulièrement à Jacques d'Euse, évêque de Fréjus, qui devint pape en 1316, sous le nom de Jean XXII. Ce dernier, surtout après la translation triomphale du corps saint miraculeusement conservé (11 juin 1334), avait résolu d'entreprendre le procès de canonisation. La mort l'empêcha de mener à bonne fin son pieux désir. Mais la piété populaire et de nombreux miracles (les Bollandistes en ont rapporté quelques-uns) ont suppléé à ce défaut de canonisation. Ces miracles constituaient un éloquent dossier ; mais les Chartreux renoncèrent à poursuivre un procès dont ils n'auraient pu supporter les frais.

« L'autorisation du culte diocésain, bien plus facile à obtenir puisqu'il suffit d'établir que dans les cent années antérieures à 1625 il y eut deux preuves écrites ou consacrées par les images de la sainteté acclamée par le peuple, tint donc lieu de canonisation. Pour démontrer ce culte public antérieur à 1625, on se référa aux délibérations de la commune des Arcs relatives au culte de sainte Roseline aux dates de 1500, 1767, 1780, et aussi au panégyrique du Père Trinquère de la Greffe, qui rappelait tous les anciens monuments. Ces pièces sont énumérées dans une lettre de l'abbé Maria, curé des Arcs, datée du 30 mai 1833. L'auteur de cette lettre racontait en outre que l'archevêque d'Aix avait fait une enquête sur sainte Roseline, d'où il était résulté que pendant la Révolution française sa dépouille était demeurée intacte. A l'appui du culte public antérieur à 1625, on trouva encore que l'église de Celle-Roubaud avait été, dès l'installation des Mineurs observantins, au début du XVIe siècle, placée sous le double vocable de sainte Catherine du Mont-Sion et de la Bienheureuse Roseline, et que le premier marquis de Trans, Louis de Villeneuve, dans son testament à propos de sa sépulture, qualifie Roseline de sainte.

« Toutes ces preuves parurent plus que suffisantes pour justifier le Bref approbatif de ce culte diocésain, daté de 1851. Aussitôt ce Bref obtenu, l'Ordre des Chartreux demanda l'approbation de ce culte dans toutes les chapelles qu'il possédait... Le décret de cette concession fut signé le 17 septembre 1857. Le 27 septembre 1859, indulgence plénière fut accordée pour ceux qui visiteraient une église des Chartreux le jour de la fête de la sainte, fixée au 16 octobre... Désormais, l'Ordre avait ses deux saints : S. Bruno et sainte Roseline, chacun symbolisant la perfection des vertus cartusiennes d'humilité, de pureté et de charité poussée jusqu'au-delà des limites possibles à l'être humain.

« La Provence entière n'avait point eu besoin de brefs approbatifs pour honorer sa protectrice constante. Chaque année, le dimanche octave de la Pentecôte, un pèlerinage emplissait l'humble chapelle abandonnée par les Mineurs. La tradition de ce pèlerinage s'est perpétuée jusqu'à nos jours et subsiste simultanément avec la fête de la sainte, le 16 octobre, car il n'est pas un seul habitant des Arcs qui ne croie que, par des prières, les grâces tomberont de la cuculle de Roseline, comme jadis les roses de son tablier. »

Utilisant les biographies antérieures de sainte Roseline, notamment sa *Vie* par les Bollandistes, les *Annales Ordinis Cartusiensis* de Dom Lecouteux et surtout la *Vie de sainte Roseline de Villeneuve* par le comte de Villeneuve-Flayosc, M. Pierre Sabatier vient de publier une nouvelle *Vie* de la sainte chartreuse [1], où, tout en extrayant l'essentiel des travaux déjà acquis, il a su faire œuvre originale et présenter l'histoire de la sainte d'une façon vivante, alerte et dégagée. Nous venons d'en citer la dernière page, relative au culte immémorial, équivalent à la canonisation formelle. Mais il convient de relever quelques autres points qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs touchant la vie et la règle des moniales chartreuses.

Les statuts réglant la vie de celles-ci furent rédigés d'abord par Dom Guigues (1109-1136), mais leur forme définitive ne remonte qu'au XVIIe siècle [2], au pontificat d'Innocent XI, approuvant *in forma specifica* le travail achevé par Dom Le Masson. Ce travail constatait un état de choses existant, à peu de différence près, depuis la fondation de l'Ordre. Les Chapitres généraux de 1922 et de 1924 en accommodèrent le texte au Code promulgué par Benoît XV. Des statuts proprement dits, la première partie fixe le gouvernement de l'Ordre, avec les diverses observances et les emplois des religieux ; la deuxième concerne les frères et les moniales. Ce nouveau travail fut lui aussi approuvé *in forma specifica* par Pie XI, dans la Bulle *Umbratilem* du 8 juillet 1924.

« D'après ces statuts nous voyons que les journées ordinaires des chartreuses sont divisées entre huit heures de sommeil, partagées en deux portions à peu près égales par l'office nocturne, et entre seize heures d'exercices. Ces seize heures sont, à leur tour, réparties en onze heures de prières et de méditations et en cinq heures consacrées aux travaux manuels, à la récréation et aux deux repas. Les onze heures de prières sont décomposées en trois heures de prières conventuelles, chantées en commun, quatre heures de prières solitaires récitées en cellules, quatre heures de méditations. Le travail manuel est d'environ trois heures. Une heure et quart suffit aux récréations et promenades et trois quarts d'heure aux deux repas. Les jours fériés et les dimanches, le travail manuel

[1] Pierre SABATIER, *Sainte Roseline, moniale chartreuse (1263-1329)*, in-12 de 190 p., 12 f. ; Paris, 1929, Editions *Spes*.

[2] Auparavant, il y avait eu déjà les *Antiqua Statuta* promulgués par le chapitre général de 1256, les *Nova Statuta* (1363) et la *Tertia compilatio* (1509), et enfin la *Nova collectio* de 1598. (Cf. E. Baumann, *Les Chartreux*, p. 158).

est supprimé et remplacé par les offices religieux conventuels plus prolongés.

« Pour les converses, qui assurent les services matériels du monastère, il y a moins de prières et plus de travaux manuels, mais le dimanche et les jours de fêtes, on borne au minimum ces travaux manuels et les sœurs converses peuvent dès lors prendre part à tous les exercices du couvent, même à l'office de nuit. Ainsi donc, dans la vie cartusienne, la prière chantée en commun forme l'office canonial conventuel, la prière récitée dans la solitude correspond à l'office de la B. Vierge Marie. La prière silencieuse ou la contemplation complète les deux autres prières.

« Pendant la semaine et les jours ordinaires, les chartreuses chantent l'office en plain chant grégorien : 1° à la messe du matin, à sept heures ; 2° aux vêpres, à trois heures moins le quart. Quant aux Matines et aux Laudes, qui se disent à minuit, elles sont en partie psalmodiées et en partie récitées *recto tono*. Le dimanche, le public est admis à entendre la messe et les vêpres, mais dans une tribune spéciale, séparée à la fois du chœur des religieuses et du chœur des Pères. La plus grande simplicité caractérise le chant des chartreuses ; on a l'impression d'une mélopée uniforme et monocorde. Les voix sans timbre ne semblent même plus de la terre. Ce sont, dans le silence de la chapelle, protégées par le voile impénétrable de la clôture, les oraisons des âmes conversant directement avec Dieu...

« La doctrine cartusienne est, en principe, opposée à tous les excès d'épreuves qui peuvent nuire à la santé des Pères et des moniales. Pas de macérations, pas de pénitences exagérées, pas de privations déraisonnables de nourriture ni de sommeil... Il ne faut pas déduire de cela que le régime des chartreux ne soit pas sévère, aussi bien au point de vue culinaire qu'au point de vue du vêtement et de l'installation. Aucune recherche de cuisine, rien qui puisse flatter le goût ni inciter à la gourmandise, mais largement de quoi entretenir les forces des conventuels. Les chartreux se soumettent au *maigre absolu*... Les repas sont au nombre de deux. A celui du milieu du jour, un potage, deux plats, un dessert ; à celui du soir, un plat, un dessert. A cette perpétuelle abstinence se joint le jeûne qui dure huit mois, depuis le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, jusqu'à Pâques. Durant cette période, hormis les dimanches et quelques rares solennités, le chartreux ne fait qu'un seul repas, et le soir il se contente, pour collation, d'un morceau de pain avec un peu de vin et d'eau. En outre, pendant l'Avent et le Carême, les œufs, le lait, le fromage et le beurre sont rigoureusement interdits, et cette prohibition s'étend également à tous les vendredis de l'année, même dans l'occurrence d'une solennité. Enfin, pour ne rien omettre, une fois par semaine — ordinairement le vendredi — le chartreux observe *la grande abstinence*, c'est-à-dire qu'il jeûne au pain et à l'eau... » *(Op. cit.*, p. 53-56).

Au point de vue culinaire, aucune différence n'existe entre chartreux et moniales. Pour l'habitation, les moniales occupent des chambres ouvrant sur les corridors des monastères. Chaque moniale a la sienne. Le lit n'a qu'une paillasse et, au lieu de draps de toile, des draps de laine et une couverture de même étoffe. Comme autres meubles : un prie-Dieu, un christ, une chaise, une table avec ce qu'il faut pour écrire, un tabouret, un placard contenant la lanterne pour aller à l'office de nuit, une corbeille à ouvrage et les instruments indispensables à une stricte propreté. Près de la porte se trouve un tour destiné à placer le linge que changent les lingères, car nul ne doit franchir le seuil de la cellule d'une chartreuse. Le repas et la récréation des moniales sont pris en commun ; mais les jours d'abstinence stricte, les moniales demeurent solitaires. Les malades sont soignées à l'infirmerie.

Le costume des chartreuses a été calqué sur celui des Pères : robe de laine blanche avec la cuculle ; le capuchon est remplacé par une guimpe. Un bandeau ceint leur front, et un voile, qu'elles peuvent rabattre sur leur visage, couvre leur tête. Ce voile est blanc pour les novices et les jeunes professes, et noir pour les vierges consacrées [1]. Une communauté de moniales est, en effet, composée, outre les sœurs converses, de religieuses consacrées et de professes et de novices. Les sœurs converses que lient des vœux revêtent la robe blanche ; celles qui ne sont encore que « données, » la robe brune. Les moniales sont gouvernées par une vénérable Prieure, élue par le Chapitre général parmi les religieuses âgées, autant que possible, de 40 ans et, en tous cas, d'au moins 30. La prieure administre le monastère, aidée d'une célérière (économe). S. Bruno ayant proscrit les quêtes, il faut qu'un monastère ait de quoi vivre, avec une indépendance financière assurée par les Pères chartreux, qui se réservent, à l'exclusion des moniales, les industries lucratives, fer, verre, liqueur, etc. Aussi les monastères de moniales ont-ils toujours été peu nombreux ; à l'heure actuelle il n'en subsiste que quatre : Beauregard (Isère), Nonnenque (Aveyron), Motta-Grossa à Pignerol, et San Francesco à Giaveno (Italie).

Le soin spirituel d'un monastère de chartreuses est confié à deux Pères chartreux, le Vicaire et son coadjuteur. Tous les deux ans, des enquêtes rigoureuses se font dans chaque monastère, afin d'y constater si la Règle est parfaitement observée. Les Pères Vicaires et les Visiteurs doivent, sous les peines les plus sévères, dénoncer toutes les fautes qu'ils ont constatées et dont la sanction peut aller jusqu'à l'« abdication » de la chartreuse, c'est-à-dire son retranchement de la famille cartusienne.

Ajoutons que la clôture la plus rigoureuse a été imposée aux moniales par Boniface VIII, à partir de 1298. Sainte Roseline était alors revenue à Celle-Roubaud, près de sa famille. L'épreuve fut dure pour elle ; mais précisément, la grandeur du sacrifice qu'elle sut alors accomplir lui obtint de Dieu la force persuasive nécessaire pour aider sa tante à imposer à toutes l'opportune mesure prise par le Souverain Pontife.

[1] La prise d'habit n'a lieu qu'un mois après la postulation. Entre la postulation et la profession doivent s'écouler deux ans. La profession peut être suivie, quatre ans après, et à condition que la moniale ait au moins 25 ans révolus, de la consécration. Cette consécration est la bénédiction des Diaconesses de la primitive Eglise ; elle est réservée à l'Evêque. Une fois consacrée, la moniale a le droit, chaque jour, de chanter l'épître à la messe conventuelle. En l'absence d'un prêtre, c'est une moniale consacrée qui lit l'Evangile à l'office des Matines, et pour cette fonction elle est revêtue de l'étole.

* *

III. — Le P. H. Thurston, S. J., a publié dans *The Month* (janvier, février, mars 1927) une série d'articles sur *Les Sangs miraculeux de Naples*, et Mgr Boudinhon vient d'en donner la traduction dans la *Revue Apologétique* (mars, mai, juin 1929).

Il ne s'agit pas seulement du sang de S. Janvier dont la liquéfaction se produit à dates fixes, mais encore d'autres sangs miraculeux, moins connus, mais qui, pour la plupart, appartiennent à la région napolitaine, et dont l'existence semble devoir éclairer le fait miraculeux de S. Janvier. En voici quelques-uns.

S. André Avellin mourut à Naples le 10 novembre 1608. Soixante heures après sa mort, une quantité considérable de sang s'écoula d'une légère incision qu'on lui fit à l'oreille. Le sang demeura liquide, puis se solidifia, et trois ans plus tard, lorsqu'on l'exposa à la vénération des fidèles, se mit à bouillonner. Une anecdote, recueillie par le P. Tannoja dans sa *Vie de S. Alphonse de Liguori*, montre bien que, tout au moins depuis le XVIe siècle, on s'attendait à ce que le sang coulât du corps de tout homme vraiment saint. Dans le volume complémentaire publié sous le titre de *Vies des compagnons de S. Liguori*, on trouve dix courtes biographies de Pères et de Frères Rédemptoristes, tous de Naples ou des environs. Sur les dix, six nous présentent le même genre de miracle : l'incision faite après la mort laisse couler du sang. Même fait chez S. Gérard Majella, trois heures après sa mort. Ces phénomènes miraculeux ne sont pas spécialement réservés aux fils de S. Alphonse : on en cite chez les Conventuels, avec le Bienh. Bonaventure de Pontenza qui mourut à Naples en 1711 ; chez les Capucins, avec le Bienh. Ange d'Acri, en Calabre († 1739) ; chez les Clercs Mineurs Réguliers, avec S. François Caracciolo, mort en 1608 à Agnone, mais dont le corps fut transporté à Naples ; chez les Jésuites, avec S. François de Geronimo († 1716) ; chez les Franciscains Alcantarins, avec S. Jean-Joseph de la Croix († 1734). Un procès-verbal officiel a été dressé à propos de l'hémorragie survenue après décès au corps de S. Gérard Majella, et consigné dans le dossier de la Béatification. Il est daté du 17 octobre 1755 (la mort de S. Gérard étant survenue un peu avant minuit le 15). Trois heures après sa mort, une incision avait été faite avec un rasoir dans une veine du bras droit, et aussitôt se produisit un abondant écoulement de sang. Trente-cinq heures après la mort, on put constater que de la veine sectionnée coulait encore un sang vivant et qu'une sueur vive transpirait du front. Un phénomène analogue s'est produit au cours de l'autopsie faite sur le cadavre du Vén. Jean-Baptiste de Borgogna, O. F. M. : sur l'ordre du supérieur, le sang coula abondamment, même après l'autopsie.

Retenant ces faits, qui présentent une certaine analogie avec le miracle de S. Janvier, le P. Thurston se demande quelle explication leur donner, l'attestation des témoins oculaires les rendant matériellement incontestables.

Admettre que la vie ne s'était pas encore retirée des corps pourrait sembler admissible en ce qui concerne S. Gérard Majella et le Vén. de Borgogna, décédés tous deux encore jeunes. Mais il est impossible d'étendre cette explication à l'ensemble de tous les cas proposés.

Chez les écrivains napolitains il existe une tendance à considérer les prodiges de sang comme une ingénieuse manière dont Dieu manifestait la foi et les mérites exceptionnels de leurs pieux compatriotes. Mais telle n'est pas l'impression ressentie par de nombreux visiteurs étrangers ; parfois, en effet, les prodiges se produisent dans des conditions où n'éclatent ni la foi ni les mérites de ceux qui en sont les témoins et bénéficiaires.

La solution doit être cherchée ailleurs.

Il faut observer qu'antérieurement à la Réforme, la seule relique qui se liquéfiât périodiquement, et cela seulement une fois par an, était le sang de S. Janvier. Or, depuis le XVIe siècle, le « miracle » de la liquéfaction se produisit pour le sang de S. Jean-Baptiste, de sainte Patricia, de S. Pantaléon, de S. Etienne. A la fête de ces différents saints, leur sang exposé à la vénération des fidèles se liquéfiait. En ce qui concerne le sang de S. Pantaléon, Sabbatini (*Il vetusto Calendario napolitano*, t. II, p. 39) ajoute que cette remarquable liquéfaction se produit encore en d'autres occasions, notamment en présence d'une relique de la Vraie Croix ou d'une hostie consacrée. On signalait également, comme se liquéfiant, le sang de sainte Ursule à Amalfi, de S. Eustache à Scola, de S. Blaise à Eboli, de S. Vit à Polignano. Le même phénomène se produit, à l'Assomption, pour du lait de la Sainte Vierge qui serait conservé en l'église de St-Louis roi de France.

A priori, il semble bien étrange que tant de miracles similaires pour tant de reliques différentes se soient produits exactement dans les mêmes conditions et uniquement dans la même région. De plus, il faudrait prouver l'authenticité de ces reliques pour avoir un commencement d'argument favorable à une intervention divine spéciale : preuve extrêmement difficile à faire.

Pour ou contre l'intervention surnaturelle de Dieu, voici les arguments proposés par l'auteur. Il s'agit spécialement du miracle de S. Janvier.

« D'un côté, nous avons les faits suivants :

« 1° La substance de couleur sombre présentée comme étant le sang de S. Janvier (laquelle depuis plus de 300 ans est demeurée scellée dans un récipient en verre, lui-même solidement fixé dans un reliquaire de métal), n'occupe pas toujours le même volume. Parfois, on voit la masse noirâtre et dure remplir presque complètement le vaisseau de verre ; d'autres fois, elle y laisse un espace vide qui atteint et dépasse un tiers de son volume.

« 2° La variation du volume est accompagnée d'une variation du poids, constatée en ces dernières années à l'aide d'une balance de précision. D'après

les données extrêmes ainsi relevées, cette variation en poids atteint jusqu'à 27 grammes.

« 3° La rapidité de la liquéfaction semble ne dépendre en rien de la température ambiante. Parfois, tandis que le thermomètre marquait 86° Fahrenheit (33° centigrades), il s'est écoulé plus de deux heures avant qu'on ait pu noter le moindre signe de liquéfaction. D'autres fois, par contre, avec une température inférieure de 10 ou 15°, la liquéfaction complète survenait après 10 à 15 minutes.

« 4° La liquéfaction ne se produit pas toujours de la même manière. En certains cas, la masse liquéfiée semble presque en ébullition et prend une teinte rouge vif, tandis que d'autres fois la couche demeure sombre et le mouvement d'ébullition n'existe pas.

« 5° Enfin, on assure (je dois dire pourtant que je n'ai pas encore rencontré de ce fait une preuve entièrement convaincante) qu'au moment où se produit la liquéfaction à la cathédrale de Naples, une plaque de pierre à Pouzzoles, en rapport, dit-on, avec le martyre du saint, semble rougir et se couvrir d'humidité [1].

« Si ces faits étaient isolés, on serait porté — malgré l'apparente inutilité de la chose — à adopter la tradition napolitaine relative au caractère surnaturel du prodige ou de la série des prodiges. Mais ce serait faire preuve de précipitation que de formuler une décision sans tenir compte de certaines autres graves circonstances, pour la plupart ignorées des plus ardents partisans du miracle. Qu'il me soit permis de présenter, aussi brièvement que possible, les principaux points que « l'avocat du diable » aurait le devoir de faire valoir à l'encontre de la sentence affirmative :

« 1° Il est indéniable qu'au cours des trois derniers siècles, nombre d'autres « reliques de sang » (et l'authenticité de plusieurs d'entre elles, comme le sang de S. Jean-Baptiste, le sang de S. Etienne, premier martyr, le sang et la graisse de S. Laurent, semble d'elle-même très improbable), ont présenté le même phénomène régulier de liquéfaction aux jours de leurs fêtes respectives, tout comme le sang de S. Janvier : et la chose est attestée par des témoins dignes de foi.

« 2° Par sept fois, lorsque le reliquaire contenant le sang de S. Janvier avait besoin de légères réparations, pour lesquelles on avait fait venir un orfèvre, il est arrivé qu'après plus ou moins de temps, tandis que le reliquaire était entre les mains de l'orfèvre, le sang s'est liquéfié, alors que cette liquéfaction n'était ni attendue, ni désirée.

« 3° Outre les neuf expositions de la relique de S. Janvier en mai et les huit en septembre, il en est une autre qui a lieu régulièrement en hiver, le 16 décembre. Or, tandis qu'en mai et en septembre il est à peu près inouï que la liquéfaction ne se soit pas produite, il est souvent arrivé qu'en décembre on ait dû replacer dans son tabernacle la relique aussi solide qu'elle était lorsqu'on l'en avait tirée ; et bien d'autres fois, en cette saison, la liquéfaction n'avait été que partielle.

« 4° Ce prodige, renouvelé jusqu'à 18 fois chaque année, paraît être une manifestation assez inutile de la toute-puissance divine. De plus, le spectacle que présente la foule des assistants, son excitation, allant presque à la frénésie, lorsque le miracle tarde à se produire, n'est rien moins qu'édifiant, aux yeux du moins des flegmatiques hommes du Nord.

« 5° L'authenticité de la relique elle-même est, tout au moins, extrêmement problématique... Les prétendus Actes du martyre du saint ne méritent aucune créance... On ne sait rien de l'histoire de S. Janvier ni de son genre de mort » (p. 257-59).

Les différents cas d'hémorragie après décès que nous avons signalés plus haut ne peuvent-ils pas éclairer le cas de l'ébullition du sang de S. Janvier? Voici la suggestion que propose le P. Thurston :

« Le seul point qui me semble clairement acquis, c'est qu'on ne possède pas encore les données adéquates concernant la manière dont se comporte le sang humain dans les conditions énoncées, qu'il s'agisse du sang découlant d'un corps après la cessation présumée de la vie, ou qu'il s'agisse de la coagulation et putréfaction de petites quantités, peut-être principalement de sérum, recueillies dans de petits récipients. Assurément, les traités de médecine légale ne semblent pas contenir d'informations satisfaisantes sur ce point. N'est-il pas strictement possible que la liquéfaction d'un sang coagulé et durci, renfermé dans l'obscurité, que la conservation d'autres échantillons à l'état liquide, que l'apparente ébullition produite à la suite de certains mouvements, qu'enfin l'écoulement de sang de blessures faites après la mort, ne fussent que le résultat purement naturel de certaines conditions physiologiques que nous ne comprenons pas ? Serait-ce, après tout, une merveille que chez les ascètes qui ont toujours maintenu la chair sujette à l'esprit, la prédominance de leur idéal et de leurs luttes, conscientes ou subconscientes, ait réagi d'une manière inexpliquée sur le métabolisme physique de leur enveloppe corporelle ? Pour moi et, j'en suis convaincu, pour tous ceux qui ont étudié sérieusement l'hagiographie, la seule solution absolument inadmissible est celle qui nous obligerait à croire que les prétendus sangs miraculeux de S. Jean-Baptiste, de S. Etienne, de S. Laurent, de sainte Ursule, et d'autres, sont les restes authentiques du liquide vital qui coula jadis dans les veines des personnages historiques porteurs de ces noms. Or, si les reliques ne sont pas authentiques, comment pourrait-on croire que, chaque année, et bien des fois dans l'année, la Toute-Puissance divine déroge aux lois physiques de l'univers, pour satisfaire la curiosité ou la crédulité d'une poignée de fidèles, et se faire ainsi, de certaine façon, garante d'un mensonge ? Pour le cas de S. Janvier, on pourrait alléguer qu'il y a une réelle dévotion populaire et une foi simple, qui méritent d'être encouragées ; mais cet argument ne saurait valoir pour les autres sangs « miraculeux », dont la très grande masse du peuple ignore l'existence. Et que devient alors ce que l'on est habitué à considérer comme la loi de l'économie des miracles ? » (P. 650-51).

Ailleurs (p. 532), l'auteur observe que les phénomènes de liquéfaction et d'ébullition se produisent *toujours* quand on expose *assez longtemps* la relique à la lumière et à l'air. Autre élément à retenir en vue d'une explication naturelle... On trouvera donc extrêmement sage l'ultime conclusion par lui formulée : « Je n'ai aucun désir de dogmatiser sur une matière si difficile ; il me semble pourtant que sur ces prétendus miracles, et les autres, la prudence nous fait un devoir de ne pas recourir à une explication surnaturelle, avant d'avoir loyalement considéré les difficultés qui se rencontrent sur la voie d'une telle solution » (p. 652).

* *

IV. — Il semble que tout a été dit sur l'athéisme agissant de la République des Soviets. Il conve-

[1] **On trouvera un rapport détaillé dans Cavène *Le célèbre miracle de S. Janvier*, p. 277-300 (voir *Ami*, 1909, p. 361, et 1910, p. 1019). Mais il faut en rapprocher les commentaires d'Isenrahe, *Neapolitanische Blutwunder*, p. 197-209.**

nait cependant de recueillir en une synthèse impressionnante les documents épars dans maints articles de revues ; c'est ce que vient de faire M. Georges Goyau, de l'Académie Française, dans un ouvrage intitulé : *Dieu chez les Soviets* (in-12 de 250 p., 12 f. ; Paris. E. Flammarion).

Il n'y a pas, pour l'âme humaine et surtout pour l'âme croyante, de drame plus poignant, plus effroyable, que celui qui se déroule là-bas, au milieu de la « sainte Russie. » Un gouvernement se donne comme mission d'infuser à la nation tout entière un athéisme absolu et d'en extirper jusqu'aux derniers vestiges religieux. Il existe à ce sujet, nous dit M. Goyau, un document capital : c'est un livre intitulé *Sur le front antireligieux*, de M. Emile Jaroslawsky, président de la Commission de contrôle du Parti communiste russe, et l'un des principaux rédacteurs du journal hebdomadaire l'*Athée*. qui tire à plus de cent mille exemplaires. M. Jaroslawsky, dans la République des Soviets, est préposé à un service d'ordre spirituel : il dirige l'approvisionnement en munitions pour la lutte contre l'idée religieuse, contre Dieu et toute forme de culte.

Cet effort de l'idée athée est favorisé par une offensive juridique, déclanchée par le gouvernement lui-même, contre les organisations ecclésiastiques. Les Soviets n'interdisent pas le baptême ; mais ils ont porté un ingénieux *veto* qui soustrait l'enfant et l'adolescent jusqu'à sa 18e année à toute influence, intellectuelle et morale, de tout membre du clergé. L'art. 121 du Code pénal édicte : « L'enseignement, dans les écoles publiques ou privées, de doctrines religieuses à des personnes n'ayant pas atteint la majorité, est puni de travaux forcés pendant un an au plus. » Le « Comité exécutif soviétique central panrusse, » en date du 13 juin 1921, décide que nul enseignement de matières religieuses à des personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans n'est admissible et que, pour les personnes âgées de plus de 18 ans, les conférences privées, causeries et lectures sur des sujets religieux, ne demeurent licites que « si elles ne prennent pas le caractère d'un enseignement scolaire systématique. » Toute l'offensive juridique est basée sur ces principes. M. Goyau nous fait assister à l'humiliation, à l'émiettement et parfois aussi à l'asservissement de l'Eglise orthodoxe en Russie, à la douloureuse passion des diverses confessions religieuses, au martyre des évêques, des prêtres, même catholiques, iniquement espionnés, dénoncés, condamnés. A l'offensive brutale et sanglante des premiers temps a succédé une tactique nouvelle, plus diabolique peut-être et qui se résume dans l'art de persécuter le clergé sans faire de martyrs. Le détail de ces persécutions sournoises, ignominieuses même, révoltera toute âme droite et loyale.

Parallèlement à cette offensive juridique se développe l'offensive intellectuelle par la destruction de l'idée religieuse chez les enfants, soustraits à l'éducation familiale et soumis à un régime de coéducation sexuelle qui leur ôte rapidement le souci de toute moralité. Les caricatures anti-religieuses les plus ridicules sont mises en circulation ; le mariage est tourné en dérision, l'union libre exaltée, l'avortement toléré et protégé. Seule, la crise des munitions, c'est-à-dire du papier nécessaire à la publicité intensive, peut arrêter l'ardeur des disciples de Lénine.

« En Russie (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1929 : *Choses vues à Moscou*, article signé Viator), une poignée d'hommes omnipotents usent toutes leurs forces à construire une société au rebours de la nôtre. Tout ce qui est sacré chez nous est maudit ici. Notre société admet la religion, la famille, la liberté, la propriété, la patrie. Au pays des Soviets, l'Etat est ardemment athée, la famille dissoute, la propriété et la liberté abolies. Tout y est sacrifié à la propagande. Pour l'état-major communiste, le peuple russe est le peuple élu, chargé de faire régner la IIIe Internationale sur le monde...

« A cette propagande les Soviets s'emploient avec une passion tout à la fois frénétique et méthodique. Tout d'abord, ils extirpent de l'âme russe tout souvenir des religions impliquant une croyance au surnaturel. Rien n'est négligé pour éteindre l'antique flamme religieuse. Sans doute, le culte est resté relativement libre, parce qu'il était impossible de fermer brutalement toutes les églises. Mais les popes sont frappés de durs impôts. De plus, il est interdit de donner l'instruction religieuse aux jeunes Russes ; le moindre geste religieux appris à un enfant serait impitoyablement dénoncé, la Russie étant pleine de policiers bénévoles. J'ai visité ici nombre d'églises à toutes les heures du jour ; j'y ai rencontré des hommes et des femmes, *pas un adolescent, pas un enfant*.

« Ce n'est pas tout. Une violente campagne se poursuit par l'image. Tantôt on voit d'odieuses parodies de scènes sacrées, par exemple le Christ changer l'eau en vin aux noces de Cana, puis se griser, et représenté titubant, hagard, sali. Tantôt ce sont des images allégoriques : un prolétaire à quatre pattes, le dos sellé, les étriers pendant à ses côtés ; à droite se tient le Christ qui invite un riche bourgeois à enfourcher la monture. Tantôt ce sont des comédies filmées dans lesquelles popes et bourgeois jouent un rôle niais ou ignoble. Tantôt on voit sur l'écran un balai tourbillonner, puis abattre une croix, une église, des icones ; après quoi un gratte-ciel confortable s'élève sur les ruines.

« Dans la rue, dans les clubs, des maximes attirent l'attention : *La religion est la vodka du peuple, — Le vrai Dieu, c'est la Machine...*

« ...Les Soviets *ont concentré leur effort de propagande sur la jeunesse :* ils plongent l'enfant dans une atmosphère et ils l'habituent à une société exactement contraires à celles du reste du monde, creusant ainsi un abîme entre la génération nouvelle et ce que nous considérons comme l'humanité civilisée... »

Et pourtant, le fond russe reste croyant ! S'il y a une Russie qui blasphème, il existe encore une Russie qui croit. M. Goyau nous découvre avec émotion cette Russie qui prie et qui espère, et que S. S. Pie XI a confiée à la protection de sainte Thérèse de Lisieux. *Dieu chez les Soviets* nous fait connaître l'impérissable résistance d'une foule qui, malgré toutes les épreuves et les persécutions, conserve sa foi, jusqu'au jour où celle-ci, une fois de plus, vaincra le désordre.

* *

V. — Le raffinement de civilisation égoïste et matérialiste amène fatalement de nouvelles formules pour recouvrir de vieilles erreurs. L'ouvrage que le Dr De Guchteneere vient de publier [1] dénonce opportunément la nouvelle forme de propagande que revêt, depuis quelques années, en Angleterre et en Amérique, la pratique abominable du néo-malthusianisme.

Sans doute le *Birth Control* (telle est la formule nouvelle) entend bien se différencier du néo-malthusianisme. Celui-ci n'y va pas par quatre chemins; pour lui, « le besoin d'amour a droit aux mêmes satisfactions que les autres besoins humains ; pour les lui offrir commodément, il suffit de savoir éviter la fécondation par des moyens appropriés. » Le mariage est d'ailleurs appelé à disparaître. Quant aux enfants, on ne s'en soucie guère ; ils s'élèveront bien tout seuls... Aussi bien, ils ne naîtront que pour autant que la femme le désire ; car, nous dit-on, « la femme enceinte n'est pas deux personnes ; elle n'en est qu'une, et elle a le droit de se faire avorter comme elle a le droit de se couper les cheveux ou de se faire maigrir [2] ». « Sur notre corps notre droit serait absolu, et irait jusqu'au suicide inclusivement » (p. 56).

Une doctrine aussi brutale a dû être édulcorée, par souci de la respectabilité et de la sentimentalité propres à la mentalité anglo-saxonne, pour réaliser sa pénétration en Angleterre et en Amérique. Ce fut l'œuvre du *Birth-Control*. Deux femmes, Mrs Stopes en Angleterre, Mrs Sanger en Amérique, sont les apôtres de la nouvelle doctrine ; elles ont su modérer les excès des théories néo-malthusiennes et les adapter au goût de cet individualisme protestant dont elles sont elles-mêmes de parfaits échantillons. Le *Birth-Control*, tout en restant une émanation fidèle du néo-malthusianisme, en sera extérieurement fort différent ; il respectera toutes les conventions sociales, il en deviendra même apparemment le plus ferme soutien ; mais il permettra aussi d'assouvir toutes les tendances de l'instinct jouisseur sous le couvert du contrat légal : le régime de la stérilité volontaire dans le mariage aura tous les avantages de l'amour libre sans en présenter les risques.

Les apôtres du *Birth Control* sont arrivés à des résultats surprenants [3]. En mars 1921, Mary Stopes fonda à Londres la « Society for constructive Birth-Control and racial progress, » sous le patronage de noms célèbres dans le monde de la science, des lettres et de la politique. Citons parmi eux les noms de : Bertrand Russel, H. G. Wells, Westermarck, G. H. Roberts, Sir Arbuthnot Lane, Prof. Carr-Saunders, etc. En quelques semaines cette société s'assura de la part du public un succès plus important que celui de la vieille Ligue malthusienne en quarante années. Son programme comprenait l'étude et la propagande des moyens « scientifiques » de limitation des naissances, notamment par la publication d'une revue *(Birth-Control News)*, de brochures et de tracts, et par la fondation d'une clinique de *Birth-Control*, « The Mothers' Clinic, » destinée à répandre gratuitement l'enseignement des moyens anticonceptionnels aux femmes mariées. Pour donner plus d'extension à l'œuvre entreprise, la société institua une filiale intitulée : « The Society for the provision of Birth Control clinics, » dont l'objectif unique consistait à créer partout des cliniques de *Birth-Control*. A l'heure actuelle, une vingtaine de ces cliniques fonctionnent dans différentes villes anglaises ; des milliers de femmes y sont reçues en consultation. Dans un livre intitulé *The First Five Thousand,* Mrs Stopes a consigné les résultats obtenus par la Mothers' Clinic : 5000 cas y sont relatés, qui ont été vus ou examinés par le personnel médical de la clinique. En outre, une propagande active est menée par tout le pays : les meetings et conférences se succèdent sans répit, grâce au contingent important des propagandistes dont dispose la ligue. Le 28 avril 1926, la Chambre des lords vota, par 57 voix contre 44, la motion de lord Buckmaster demandant au gouvernement d'autoriser que le *Birth-Control* soit enseigné dans les Welfare Centres (services officiels de protection de la maternité) ; la motion fut néanmoins rejetée à la Chambre des communes.

En Amérique, l'origine du mouvement remonte à 1914, quand Margaret Sanger fonda l' « American Birth-Control League. » Celle-ci se propose d'éclairer la population sur la nécessité du *Birth-Control ;* d'ouvrir des cliniques où l'on enseigne l'usage des moyens prophylactiques ; de travailler à rendre légale la propagande en faveur de la limitation des naissances. Il existe en effet aux Etats-Unis une loi fédérale, datant de 1873, prohibant le transport de publications et d'objets anticonceptionnels (Loi Comstock). Toutefois, la liberté de l'enseignement des pratiques préventives est tolérée dans trente-cinq Etats avec un certain contrôle.

Dès l'année 1916, Mrs Sanger établit une clinique de *Birth-Control* à New-York ; elle fut fermée par la police quelques jours après et ne recommença à fonctionner effectivement qu'en 1921. Mais l'activité de la ligue se traduit surtout par une propagande intense, qui déborde les limites des Etats-Unis. Sa revue, le *Birth-Control Review,* qui paraît depuis 1917, est tirée à des milliers d'exemplaires. Des centaines de milliers de brochures et de circulaires ont été distribuées gratuitement ; des centres de propagande et des cliniques installés dans différentes villes ; des ligues affiliées se sont fondées en plusieurs Etats

[1] Dr Raoul de Guchteneere, *La Limitation des naissances (Birth-Control)*, préface de l'abbé Jacques Leclercq ; in-12 de 238 p., 12 f. ; Bruxelles, Editions de la Cité chrétienne, 28, rue du Marché-du-Parc (Paris, Beauchesne)

[2] M. Pelletier, *L'émancipation sexuelle de la femme,* Paris, 1912.

[3] Nous en retraçons ici l'historique d'après le livre du Dr de Guchteneere, p. 58 et suiv.

de l'Union ; des conférences et tournées de propagande sont régulièrement organisées, surtout dans les centres universitaires. La propagande à l'étranger n'est pas négligée, car la ligue se préoccupe d'établir un programme mondial de *Birth-Control*. Sept ligues et cinq cliniques ont été ainsi fondées, notamment en Allemagne, en Suède, en Hollande et en Orient. Une part active est prise dans l'organisation de congrès internationaux ; c'est ainsi qu'à la cinquième conférence du néo-malthusianisme et du *Birth Control*, tenue à Londres en 1922, et à laquelle douze pays étaient représentés, la ligue américaine envoya 23 délégués. Elle-même organisa le 6e Congrès à New-York en 1928 ; six cents délégués y assistaient, appartenant à seize pays différents.

Il faut encore citer, comme organisme similaire, la « Voluntary Parenthood League, » fondée en 1919 par Mrs Ware Dennett. Celle-ci se propose surtout de faire l'éducation anticonceptionnelle du public et de travailler au renversement de la Loi Comstok. Elle possède un organe, le *Birth-Control Herald*. En 1924 un projet de loi fut introduit au Sénat sous son inspiration, tendant à modifier la loi fédérale ; il fut repoussé. Une clinique a été fondée à Chicago. Mais l'influence de cette ligue n'est nullement comparable à celle de la ligue Sanger ; on peut dire que le mouvement du *Birth-Control* aux Etats-Unis est entièrement dirigé par l'American Birth-Control League.

Le *Birth-Control* représente donc, surtout dans les pays de langue anglaise, un mouvement puissant, solidement organisé, et possédant une doctrine cohérente, défendue par des adeptes zélés et habiles.

Si l'on veut analyser cette doctrine de manière à en dégager les idées fondamentales, on peut grouper celles-ci en quelques propositions succinctes :

1. La limitation volontaire des naissances est nécessaire pour sauvegarder la santé, la dignité et la vie de la femme, compromises par des grossesses répétées et non désirées ; elle aura pour effet aussi de diminuer les maladies et l'importante mortalité infantile qui sont dues à l'existence des familles nombreuses. Ceci peut s'intituler *l'argument médical*.

2. Puisque les couches les moins intéressantes de la population se multiplient le plus vite, tandis que les classes supérieures se reproduisent à peine, la restriction des naissances s'impose pour rétablir l'équilibre, pour assurer l'avenir de la race et soulager la société de cette grande quantité d'indésirables dont l'entretien l'écrase. C'est ce qu'on peut appeler *l'argument eugénique*.

3. Les familles nombreuses vont de pair avec la pauvreté. Le *Birth-Control* seul luttera efficacement contre la misère des classes laborieuses ; en réduisant leur natalité, il augmentera leur bien-être et leur donnera cette part de bonheur à laquelle elles ont droit. C'est *l'argument économique*.

4. Le *Birth-Control* tend à augmenter la somme de bien-être de l'individu et de la collectivité ; il renforce les liens conjugaux, diminue les divorces et les avortements ; il relève la santé et la dignité de la femme ; enfin, il sert les intérêts les plus essentiels de la société et de la race. On est donc en droit d'en conclure que le *Birth-Control* est une chose morale et recommandable. Tel est *l'argument moral*.

« Ces quatre propositions, conclut le Dr De Guchteneere, forment les noyaux autour desquels se sont agglomérées et ordonnées graduellement les productions les plus diverses des propagandistes de la doctrine : ils sont le fondement et le *Credo* de cette nouvelle foi » (p. 66-67).

A vrai dire, ces arguments ne sont pas nouveaux. A quelques-uns d'entre eux, très rares, il faut concéder une petite part de vérité ; la plupart sont illusoires et radicalement faux. Tout le livre du Dr De Guchteneere est consacré à leur examen et au rappel de la doctrine catholique sur ce point délicat. Il ne saurait entrer dans notre dessein de reprendre ici la discussion ; qu'il nous suffise d'avoir signalé la formule nouvelle de l'immoralité moderne, et indiqué une réfutation sérieuse et pleinement convaincante. Un bon juge, M. l'abbé Jacques Leclercq, en apprécie ainsi le contenu, et volontiers nous faisons nôtre son jugement :

« Le livre qui paraît aujourd'hui est le livre d'un médecin. Ce médecin n'est pas un médecin quelconque. Les lecteurs s'en convaincront en lisant les passages où sont exposés les principes chrétiens de la morale conjugale. L'auteur a su joindre à la compétence professionnelle un esprit de synthèse et une solide formation spéculative qui lui a permis d'aborder l'ensemble des problèmes à résoudre. Il s'est attaché cependant en ordre principal aux aspects médicaux des questions traitées. Il n'a pas non plus abordé tous les problèmes que pose la morale familiale. Le titre de l'ouvrage le dit : ce livre est consacré aux problèmes de la natalité ; il envisage surtout les aspects mis en relief dans les pays anglo-saxons par la théorie du *Birth-Control* qui représente l'état le plus raffiné de la campagne anticonceptionnelle.

« Il rendra des services inappréciables à tous les catholiques, prêtres aussi bien que laïcs, jeunes gens aussi bien que gens mariés, parents et éducateurs, à tous ceux qui ont le devoir de s'informer de ces questions... Tout catholique a le devoir de se mettre en état de défendre victorieusement la vérité. Le problème de la formation morale n'est pas seulement de garder bons des enfants et des jeunes gens qu'on sauvegarde par l'ignorance ; il est, dans le monde actuel, de former des hommes et des femmes conscients de la splendeur de l'idéal, prêts à faire au bonheur les sacrifices que celui-ci requiert, capables de défendre, dans un monde où tout est remis en question, la grande cause de la religion et de la famille, de la pureté, de l'amour et de la vie. » (Préface, p. 16-18).

* *

VI. — On sait comment le P. Mainage a étudié la psychologie des convertis au catholicisme [1]. L'Amérique s'intéresse aussi à ce sujet, mais la méthode qu'elle emploie est différente : ce sont les chiffres et les statistiques qui l'impressionnent, en commerce comme en psychologie et en religion, et plus le chiffre est gros, plus l'impression est forte.

Ainsi le Dr E. Clark vient de publier un volume sur « La Psychologie de l'éveil (du sentiment) religieux » *(The Psychology of Religious Awakening*, un vol. in-8, 10 sh. 6 ; Macmillan, Londres

[1] Voir son *Introduction à la psychologie des convertis* (in-12 de vi-130 p.) et *La psychologie de la conversion* (in-12 de xii-436 p.), Paris, Gabalda.

et New-York). Il étudie des phénomènes d'éveil ou de réveil du sentiment religieux *au sein même du protestantisme :* passage du nihilisme religieux à un sentiment religieux défini, ou ascension de la tiédeur à la ferveur. Ces cas ne sont pas rares dans le protestantisme américain, ils y sont même plus fréquents que dans le protestantisme anglais ; mais ni dans l'un ni dans l'autre pays ils ne compensent les cas d'abandon de la pratique religieuse, et les glissements de la ferveur à la tiédeur.

Il y a trente ans, le Prof. Starbuck avait analysé l'expérience religieuse de 192 « convertis » du premier genre, et celle de 237 améliorations du second genre, et son ouvrage avait attiré l'attention. Pendant ces trente années, le protestantisme américain a évolué, et le principal intérêt des recherches et des statistiques du Dr Clark sera sans doute qu'elles fournissent une base pour apprécier les changements qui se sont produits pendant cet intervalle dans la façon d'envisager la religion chez les adeptes de ce protestantisme.

Le Dr Clark, d'abord, étend ses investigations à 2174 individus. Mais c'est sa méthode que nous voudrions signaler, à titre de curiosité. Il groupe les multiples variétés d'éveil ou de réveil religieux sous trois types qui lui semblent bien tranchés. Le premier consiste dans une forte crise émotionnelle ; il l'appelle « le type de la crise définie » *(Definite crisis type) ;* il lui assigne une proportion de 6,7 %, soit 146 des 2174 cas observés. Dans 2,3 % de ces cas, soit 50 individus, la révolution religieuse a été radicale, elle a surpris l'intéressé autant qu'autrui, personne ne s'y attendait, rien ne l'avait préparée : ce sont des cas de « grâce foudroyante, » imméritée apparemment, irrésistible comme celle de Félix dans le *Polyeucte* de Corneille. Ce chiffre toutefois contient 35,8 % du total des individus observés, âgés de plus de 40 ans, et 25,8 % du nombre total des noirs observés par le Dr Clark. — Le second type est celui du « progrès graduel » *(Gradual-type),* soit éveil progressif du sentiment religieux dans une âme qui l'ignorait, soit ascension graduelle de la tiédeur à la ferveur, le tout sans secousses, ni crises violentes, ni « tempêtes dans un crâne » ; le Dr Clark lui assigne 66,1 % des 2174 cas étudiés, soit 1437 individus. Ces deux premiers types d'expérience religieuse nous sont familiers. — Le troisième nous paraît moins défini. L'auteur le considère comme intermédiaire entre les deux autres, et l'appelle « le type du stimulant émotionnel. » *(Emotional stimulus) ;* le progrès s'y développe sans crise, sans coup de foudre, mais l'intéressé attribue de bonne foi, à tort ou à raison, à un événement extérieur donné (incident cultuel, passionnel, maladie, revers ou succès, etc.) l'origine de l'éveil ou du réveil du sentiment religieux dans son âme. Pourcentage : 27,2 %, soit 591 individus.

Analysant les causes de ces phénomènes psychologiques, le Dr Clark signale, entre autres, la prédication des sujets de « sévère théologie, » l'impénitence finale, l'enfer, le jugement, la damnation, etc. Ici, ses constatations sont intéressantes. Des sermons de ce genre ont été entendus par 9 %, soit 213 individus sur 2174, mais par 8 % seulement des blancs au-dessous de 40 ans, 29 % des blancs au-dessus de 40 ans, et 15,8 % des noirs de tout âge. Une conclusion s'impose : depuis une trentaine d'années, les prédicateurs protestants ont presque cessé de traiter en chaire ces « sombres sujets » : auraient-ils cessé d'en croire la doctrine ? Autre conséquence : les cas de transformation religieuse radicale du premier type sont allés se raréfiant pendant ce même intervalle ; sur ces 213 auditeurs, 34,6 %, soit 73, ont subi la crise radicale à l'occasion de ces sermons. Le *Memorare novissima tua...* est vrai dans le protestantisme aussi.

D'après le Dr Clark, la date du premier éveil du sentiment religieux se place entre 10 et 14 ans, soit 12 ans en moyenne, dans le total des 2174 cas observés, comme dans chacun des trois groupements, exception faite des sujets masculins du type de la crise définie et radicale, où celle-ci recule jusqu'à 17 ou 18 ans. Ce premier éveil nous semble bien tardif ; cependant, pendant ces trente dernières années, en Amérique, il a progressé de 15 à 12 ans, sauf parmi les sujets masculins susdits, où sa date moyenne est restée stationnaire, si elle n'a pas reculé.

De nombreux tableaux analytiques et statistiques accompagnent ces constatations ; ils ont exigé de minutieuses enquêtes et des calculs longs et compliqués. Mais le résultat obtenu paie-t-il suffisamment cet effort ? Les méthodes dont Dieu dispose pour éveiller ou réveiller le sentiment religieux sont aussi nombreuses que les individus sur qui sa grâce opère. Ces sortes de travaux cependant plairont à ceux qui ont l'esprit porté à la statistique. « Il y a trois sortes de mensonges, » disait un plaisantin, « le mensonge joyeux, le mensonge officieux et le mensonge par statistique. » Le Dr Clark, toutefois, est averti des dangers et des limites de la méthode, et il ne tire d'elle que les conclusions qu'elle autorise légitimement.

L'Angleterre catholique célèbre cette année le centenaire de son « Emancipation » (1829-1929), et nous donnerons bientôt ici-même une série d'articles sur ce grand événement. En attendant, nous empruntons aux *Amitiés Catholiques Françaises* du 15 août (revue mensuelle, 20 f. par an ; 4, rue des Fossés-St-Jacques, Paris 5e) les lignes suivantes où M. l'abbé J. Couturier résume les progrès du catholicisme en Angleterre pendant ce premier siècle de liberté :

« En 1829, l'Angleterre, non compris l'Irlande, comptait 4 Vicaires Apostoliques, 500 prêtres, 400.000 fidèles, — premier résultat de 50 années de tolérance. Peu fortunés en général, ces fidèles avaient à construire de leurs deniers, églises, écoles, monastères, à pourvoir à l'entretien de leur clergé ; ils avaient à reconquérir leur propre estime ainsi que

celle de leurs concitoyens. Ils y ont réussi. En 1850, date où fut rétablie la hiérarchie, l'on comptait 568 églises ou chapelles et 600.000 catholiques. Le Mouvement d'Oxford leur avait amené Newman, Manning, et des milliers d'anglicans. Les Ordres religieux, immigrants ou indigènes, reparurent vers 1840.

« Aujourd'hui, l'Angleterre catholique compte : 1 cardinal, 3 archevêques, 23 évêques (non compris : Ecosse 1 archevêque et 5 évêques ; Irlande, 1 cardinal et 26 évêques) ; 2.085 églises ou chapelles ; clergé séculier, 2.655 ; clergé régulier, 1.460 ; 438 écoles secondaires avec 52.227 élèves ; 1.261 écoles primaires, avec 361.020 élèves ; 2.055.860 fidèles (non compris : Ecosse, 606.650; Irlande, 3.242.670); conversions, 12.000 par an environ. En outre, 118 pairs et baronets, 10 membres du Conseil Privé (13 pour l'Irlande), 40 membres à la Chambre des Lords, 21 à celle des Communes, etc. (chiffres du *Catholic Directory*, 1927) ; comme les premiers chrétiens, les catholiques ont pénétré partout, ils ont tout envahi. Cette statistique a son éloquence. »

La *Documentation Catholique* du 17 août (hebdom., 30 fr. ; Paris, Bonne Presse) reproduit quelques statistiques scolaires fournies par le *Journal Officiel*, réponses aux « questions écrites » :

Nombre d'écoles (primaires) pour toute la France : publiques : 67,884, avec 2.969.694 élèves, dont 1.567.394 garçons et 1.402.300 filles ; — privées : 12.342, avec 770.859 élèves, dont 500.034 garçons et 270.825 filles. — Ces chiffres sont établis d'après la situation scolaire de décembre 1927 ; ils ne comprennent pas les chiffres relatifs aux départements recouvrés et à l'Algérie (*J. Off.* du 29 mars 1929, Chambre, p. 1483).

En faisant deux additions, on verra que le total des garçons fréquentant l'école est de 2.067.428, et celui des filles de 1.673.125 seulement : presque 400.000 garçons en excédent ! D'où cela vient-il ? De ce que ces demoiselles vont plus souvent « en pension, » tandis que les garçons restent à l'école du village ? Peut-être ; mais l'explication n'est pas suffisante.

A la même date de décembre 1927, les lycées et collèges de l'Etat comptaient 167.781 élèves ; les établissements libres d'enseignement secondaire, 118.909 (*J. Off.* du 1er août 1928, Ch., p. 2470).

* *

VII. — Nous avons déjà parlé (*Prédication* du 1er août) d'Eve Lavallière, la comédienne convertie, morte le 10 juillet dernier. Les *Débats* du 25 juillet ont publié un article de Mlle Monique Givelet, qui raconte la curieuse « occasion » de sa conversion :

Son âme était d'une qualité trop rare pour se contenter de pareils triomphes [quand elle était l'étoile des Variétés et que le Tout-Paris citait ses mots étourdissants]. Elle ressentait, jusque dans l'ivresse du succès, cette inquiétude du cœur que l'humain ne peut rassasier. « On m'enviait, disait-elle ; mais si on avait su comme je souffrais alors, on aurait eu pitié. Ah ! les gens du monde s'imaginent que les gens de théâtre sont heureux parce qu'ils sont applaudis, choyés... Ils ne savent pas le vide affreux de nos existences, ils ne savent pas notre misère. »

Dans l'anarchie de sa conduite, Mlle Lavallière avait toujours conservé une étincelle de foi. C'est ainsi qu'elle avait une dévotion sincère, quoique un brin superstitieuse, envers la Vierge, et ne manquait jamais, la veille des répétitions générales, d'aller brûler un cierge à Notre-Dame des Victoires.

Mais ce sont là lueurs intermittentes. Et la conversion d'Eve ne se fit pas par étapes : elle fut rapide comme l'éclair et commença comme un vaudeville pour s'achever comme un oratorio.

C'était en juin 1914. Mlle Lavallière avait loué, en Touraine, un petit château où elle venait de temps en temps, quand les Variétés faisaient relâche, passer quelques jours de liberté. Cette propriété appartenait à des enfants dont le curé du lieu était le tuteur. C'était donc lui qui avait affaire avec la locataire. Or, il était stipulé dans le bail que les propriétaires se réservaient les fruits du jardin. Mlle Lavallière avait accédé volontiers à cette clause. Mais, quand elle vit rougir les cerises, elle commença à changer d'avis. Sur ces entrefaites, le curé vint la voir :

— Eh bien ! Mademoiselle, êtes-vous satisfaite ?

— Oui et non, Monsieur le curé.

— ...?

— Il y a que vos cerises me font furieusement envie et que je regrette bien de vous avoir donné ma parole de n'y point toucher.

— Vraiment, Mademoiselle ?

— Oui. Et je vous trouve féroce de m'infliger un tel supplice : faire mûrir sous mes yeux des cerises pareilles !

Ici, le curé eut une inspiration qu'il jugea céleste : Eve s'était perdue pour une pomme, Mlle Lavallière allait-elle se sauver pour des cerises ?... Il n'hésita pas :

— Eh bien ! Mademoiselle, je serai bon prince. Je vous en offrirai un compotier, ou deux, ou même trois. Mais, donnant donnant : je vous pose une condition.

— Accepté.

— Avant même de savoir ? D'ailleurs, vous avez raison, car ce n'est pas terrible. Voici : je vous abandonne toute la récolte de cerises, toute, vous entendez bien, à condition que vous assistiez dimanche prochain à la grand'messe et au sermon.

— Ouf ! ce n'est que ça ? Vous m'aviez fait peur. Bien sûr que j'accepte. Si Paris vaut bien une messe, vos cerises valent bien un sermon.

Et l'affaire fut conclue.

Toute la semaine, le curé fut plongé dans les auteurs sacrés, Pères de l'Eglise et consorts. Il préparait un admirable sermon sur le repentir. Et, le dimanche venu, devant Mlle Lavallière et sa dame de compagnie au premier rang des fidèles, il le débita tout d'une haleine, avec l'intime satisfaction d'un général qui sait la bataille gagnée d'avance. L'après-midi, guilleret, il se rendit au château :

— Eh bien ! Mademoiselle, que dites-vous de mon sermon ?

— Votre sermon, Monsieur le curé ? mais je n'ai rien entendu du tout. Vous articulez très mal. Si vous voulez, je vous donnerai des leçons de diction.

Désarroi du pauvre curé qui voit s'écrouler tout l'échafaudage de ses espérances. Cette Lavallière si droite, si loyale, va-t-elle lui échapper ? Il refuse d'y croire et revient au château quelques jours après. Il apporte un tout petit livre.

— Mademoiselle, je viens en voisin vous faire un cadeau, oh ! fort modeste. Mais l'accepterez-vous ?

— Sans doute, Monsieur le curé, pourquoi pas ?

— C'est que, — et, ici, le curé ne fut plus le simple voisin de campagne, mais il se révéla vraiment le prêtre, — c'est qu'une femme comme vous ne doit lire qu'à genoux un livre comme celui-là.

— Donnez toujours, Monsieur le curé.

Et Mlle Lavallière reçut entre ses petites mains brunes l'*Histoire de sainte Marie-Madeleine*, du Père Lacordaire.

Elle le lut, comme elle l'avait promis, à genoux.

Et, quand elle se releva, la grâce avait inondé son cœur.

Quinze ans ont passé depuis, quinze ans de silence, de prière, d'expiation...

Fille spirituelle de Mgr Lemaître, l'archevêque de Carthage, elle rêvait d'entrer chez les Sœurs Blanches de Notre-Dame d'Afrique, pour soigner les femmes du Sud tunisien. Une néphrite purulente la cloua sur son lit à Marseille quelques heures avant l'embarquement.

Depuis, chacune de ses heures a été marquée par la douleur, douleur aiguë, tenace, déchirante, qui mit cinq années à la détruire et qui arrachait à Robert de Flers, quand il la vit, un long cri de compassion. Mais Eve ne voulait pas être plainte. Au début de sa vie pénitente, quand il lui arrivait de regimber encore sous une humiliation ou une souffrance, elle s'était entendu dire par Mgr Lemaître : « Mais tout cela, mon enfant, c'est la clé du Paradis », et elle avait répondu : « Alors, Monseigneur, donnez-m'en un trousseau. » Elle a été exaucée.

* *

VIII. — Toujours le soleil du Bon Dieu mûrira les cerises, toujours sa grâce appellera les pécheurs, et toujours ceux-ci auront besoin de prêtres. Et le nombre des prêtres, du moins chez nous, va encore diminuant. Alors, encourageons les vocations tardives [1].

C'est le conseil que nous lisons dans le n° de juin de *L'ouvrier de la Moisson* (revue mensuelle pour la diffusion de la vie commune dans le clergé diocésain ; abbé Chalve, à Miramas, B.-du-Rhône).

« POURQUOI faut-il songer à trouver des vocations tardives ?

1° Parce que nous manquons trop de prêtres, pour laisser perdre des vocations.

2° Parce que les vocations tardives donnent, comme réussite, un rendement supérieur.

Le Bienh. Don Bosco avait constaté que des vocations d'enfants 2 sur 10 aboutissaient (et c'est une proportion qu'on n'atteint plus maintenant), tandis que sur 10 vocations tardives, 8 arrivaient au sacerdoce. D'un côté, sur 10 candidats, 8 pertes ; de l'autre côté, sur 10 candidats. 8 persévérances.

3° Parce que la formation des vocations tardives est plus rapide, à cause de la maturité qui vient de l'âge.

Il est d'expérience qu'il ne faut pas plus de trois ans d'études, parfois moins, pour préparer un jeune homme au Grand Séminaire.

4° Parce qu'il résulte de tout cela que la formation des vocations tardives est beaucoup moins dispendieuse.

Voici, par exemple, un diocèse qui a confié ses vocations tardives à la communauté de Fontlongue. Deux sur six n'ont pas abouti, pour insuffisance de santé ou inaptitude aux études ; c'est relativement un gros déficit. En tenant compte des deux qui sont restés en route, l'œuvre diocésaine des vocations a eu à payer seulement *sept* années d'études pour *quatre* entrées au Grand Séminaire.

Où PEUT-ON TROUVER des vocations tardives ?

Partout où il y a des jeunes gens chrétiens. Avec tant d'œuvres de jeunesse, de groupes d'A. C. J. F. et de J. O. C., de troupes scoutes, les vocations tardives doivent se multiplier, et il est de toute urgence et de haute sagesse de les rechercher, de les soutenir, de les faire aboutir.

Comment ÉPROUVER les vocations tardives ?

Signalons d'abord une initiative du diocèse de Paris qui pourrait être imitée dans d'autres grandes villes. L'Œuvre parisienne des Vocations a fondé dans le presbytère du Bon Pasteur (181, rue de Charonne, XIe) une maison de probation [1]. Les jeunes gens qui croient entendre un appel vers le sacerdoce passent quelques mois dans ce presbytère communautaire sans quitter leur travail habituel. De la sorte, si la probation est négative, ils ne perdent pas leur situation dans le monde. *Pour la Moisson* publie une lettre d'un de ces jeunes gens : « A 7 h. 1/2, nous dînons avec M. le Curé et ses vicaires et vers 8 h. 1/2, aidé par l'un d'entre eux, je travaille mon français et mon latin jusque vers 10 heures. Après un mot d'exhortation, des avis sur la vocation et ce qu'elle réclame de nous, nous faisons la prière et allons nous coucher. Le lendemain matin, réveil, prière, petite méditation, messe et communion, déjeuner et départ pour le travail ! Je réfléchis, je prie tout à mon aise, je demande conseil. Bien sûr, dans quelques semaines, j'y verrai clair. »

Un moyen qui est, en somme, à la portée de presque tous, c'est qu'un prêtre, pendant quelque temps, donne au candidat qu'il a discerné, les premières leçons de latin. Il se rendra mieux compte ainsi des aptitudes et des dispositions de son protégé. A une condition cependant : c'est que le professeur improvisé se souvienne des difficultés particulières qu'éprouve habituellement un élève un peu âgé, quand il reprend contact avec les études. »

Où ENVOYER LES VOCATIONS TARDIVES ? Autant que possible, dans des écoles spéciales pour ces candidats au sacerdoce. Ils y trouvent un milieu, un genre d'enseignement, une formation adaptés à leur âge et à leurs besoins. Ces écoles sont généralement interdiocésaines ; voici quelques adresses :

M. le chanoine Legaignoux, Maison Saint-Yves, à St-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine). Le 69e prêtre sorti de cette Œuvre, qui prépare au Grand Séminaire des jeunes gens de 20 à 30 ans, a été ordonné le 29 juin dernier ;

Ecole Saint-Ilan, par Yffiniac (Côtes-du-Nord), pour jeunes gens de 18 à 30 ans ;

Institution Notre-Dame de Lourdes et Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à St-Jean-les-Deux-Jumeaux, par Changis (Seine-et-Marne), pour jeunes gens au dessus de 18 ans ;

M. l'abbé Gallerey, Directeur du Séminaire de N.-D. de Lourdes, à Montmagny (Seine-et-Oise) ;

M. le Supérieur du Petit Séminaire de Fontgombaud (Indre), pour jeunes gens de 18 à 30 ans et plus ;

M. le Supérieur de l'Ecole de Vocations Tardives de Fontlongue, par Miramas (B.-du-Rhône) ;

Institut St-Paul (Salésiens de Don Bosco), à Melles, par Velaines-les-Tournai (Belgique).

La CONCLUSION est évidente : si c'est beaucoup de donner une cloche à une église, parce que la cloche est la voix de la religion, ou de planter une croix sur le bord d'un chemin, parce que la

[1] Tout le monde sait que la vocation ecclésiastique se manifeste parfois après l'âge ordinaire des études classiques, comme on peut le voir dans la *Vie des Saints*. Ainsi, S. Ignace de Loyola et S. Camille de Lellis ne commencèrent qu'à 32 ans des études préparatoires à la réception des saints ordres ; S. Alphonse de Liguori quitta le monde à 27 ans ; le saint Curé d'Ars fut ordonné prêtre à 29 ans ; le Vénérable Caraffa, à 35 ans ; S. Philippe de Néri, à 39 ans.

[1] Elle est imitée de la « Maison St-Augustin » de Londres, dont M. le chanoine Lientier a parlé au Congrès de Recrutement sacerdotal de Lyon (Compte rendu, p. 129-134).

croix rappelle au passant le Mystère de la Rédemption, ou encore de bâtir un clocher, parce que le clocher élève au-dessus des habitations des hommes l'expression saisissante du divin, que dire de celui qui donne à une vocation sacerdotale le moyen d'éclore ? Préparer des prêtres qui rayonnent Dieu, qui donnent Dieu, qui sèment la vie éternelle dans les sillons du monde, n'est-ce pas l'œuvre des œuvres ?

LITURGIE

Q. — 1o Dans le no du 7 février dernier, à propos de l'antienne *O sacrum convivium* quand on la chante en dehors du temps pascal, v. g. pour des vêpres votives, vous dites que « ce qui paraît le plus simple, c'est de moduler sur les neuf dernières notes de l'*alleluia* le mot *datur* qui termine alors l'antienne *O sacrum convivium.* » Et, en note, vous ajoutez : « C'est-à-dire sur les mêmes notes que les syllabes *luia.* »

Me sera-t-il permis de vous faire remarquer : *a)* que, dans le chant de cette antienne, les syllabes *luia* ne comportent que cinq notes ; — *b)* que, si l'on module la syllabe *da* de *datur* sur les notes qui suivent la dernière petite barre de l'*alleluia,* — do re do, la sol la, fa sol la, si *bémol* la sol fa, — et la dernière syllabe *tur* sur le dernier fa d'*alleluia,* on a ainsi une modulation naturelle et qui termine aussi bien l'antienne que s'il y avait eu l'*alleluia* complet ; mais, au lieu de neuf notes, nous en avons quatorze ?

Peut-être, si vous le jugez à propos, serait-il bon d'ajouter un correctif à votre article si intéressant, — comme le sont d'ailleurs tous les articles de votre excellente revue.

2o Vous avez bien raison de vous insurger contre — mettons : la négligence — du clergé au sujet des ornements, aubes, surplis, etc. (no du 31 janv. de cette année, p. 68). Mais quand personne ne dit rien, quand le mal est général, il est bien difficile de lutter.

Ainsi, dans tous les catalogues, français ou anglais, de ce pays-ci, on ne trouve pas une aube qui ne soit aux deux tiers en dentelle. Les surplis ou *cottas* des enfants de chœur sont entièrement en tulle, avec encolure carrée ; les manches, — et c'est la même chose pour les prêtres, — en sont retroussées sur l'épaule et étroites à craquer. Bien plus, nos religieuses ont la manie de plisser ces manches en accordéon : vous jugez de l'effet ! Il faut littéralement s'insurger contre cela ; d'où il s'ensuit qu'on a l'air d'un mauvais coucheur, d'un prêtre « pas comme un autre. » — Que faire ? J'ai eu mille peines à obtenir qu'on ne plissât pas les manches de mon surplis.

3o De plus, nous avons un ornement dit de drap d'or, mais qui est réellement en clinquant. Il est vieux, presque noir à force d'être porté.

Les jours de fête, j'arrive encore à pouvoir obtenir un bel ornement de soie ; mais, à certains jours moins solennels et de couleur blanche, rouge ou verte, on m'impose le drap d'or (?). Il faudrait regimber à chaque fois, ou le mettre au feu pour ne plus le revoir... Mais je n'en ai pas le droit, puisque cet ornement appartient à ma paroisse.

Ne serait-il pas bon qu'un mouvement d'assainissement liturgique se dessinât un peu partout dans ce pays ? Mais il faudrait sans doute que ce mouvement partît d'en haut, et ici nous tournons dans un cercle vicieux.

R. — Ad I. On n'a plus à se demander désormais comment, en dehors du temps pascal et de l'octave du Saint-Sacrement, terminer le chant de l'antienne *O sacrum convivium etc.* Le cas est prévu dans la nouvelle édition (1927) du recueil de chants liturgiques intitulé : *Cantus ad processiones et ad processiones Ssmi Sacramenti,* recueil publié sous la direction des RR. PP. Bénédictins de Solesmes [1]. On y remarque en effet (p. 10) qu'à n'importe quel moment de l'année, la notation de l'antienne susdite demeure invariablement la même et que la modulation de la première syllabe du mot *datur* commence toujours par les mêmes notes — *ré, mi, fa ;* — mais, en dehors du temps pascal et de l'octave du Saint-Sacrement, la modulation de cette syllabe *da* se continue sous toutes les notes suivantes jusqu'à la dernière exclusivement, celle-ci étant alors affectée à la syllabe *tur.*

Ad II. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce que nous avons écrit naguère au sujet des proportions que ne saurait excéder la dentelle de l'aube [2].

Dérivé de l'aube, le surplis doit, comme celle-ci, être fait d'un tissu assez serré pour que ce soit véritablement un vêtement. Le linon et la batiste v. g. sont bien des tissus de ce genre ; mais personne ne songerait à faire confectionner avec du tulle le corps d'une aube ou un surplis. Or, la *cotta* n'est en réalité qu'un diminutif du surplis ; bien plus, le mot *cotta* désigne de temps en temps, dans les rubriques, le surplis lui-même [3]. Il s'ensuit que le corps de la *cotta* ne peut pas être en tulle.

« Celle-ci, — dit le P. Hægy [4], très au courant des usages romains, — descend jusqu'à mi-corps ; les manches arrivent plus bas que le coude, et leur largeur est au moins la moitié de la longueur de la *cotta.* » Il ne convient donc pas que les manches de la *cotta* soient plissées de façon que l'extrémité en remonte jusqu'à mi-hauteur de l'humérus ou même jusqu'à l'épaule. Du reste, comme le fait judicieusement observer notre consultant, leur plissage « en accordéon » serait loin d'être élégant.

Quant à l'échancrure du col de la *cotta,* rien ne s'oppose à ce qu'elle soit rectangulaire. Telle en est au contraire, comme pour l'aube, la forme traditionnelle à Rome [5].

Disons en passant que l'on aurait tort de s'en remettre absolument à des femmes, fussent-elles religieuses, du soin de diriger la confection et l'ornementation des vêtements liturgiques et de la lingerie d'église. Quelque excellentes que puissent être leurs intentions, leur ignorance des prescriptions et de l'esprit de la Liturgie et leur amour inné du colifichet les amèneront à leur insu à des innovations plutôt regrettables [6].

[1] En rédigeant la réponse publiée ensuite dans l'*Ami* du 7 février dernier, nous n'avions pas pris garde que l'édition du même recueil que nous avions sous les yeux était antérieure à celle de l'Antiphonaire romain officiel.

[2] Cf. *Ami* 1909, p. 827 ; 1923, p. 432.

[3] Cf. Gavanti, *Commentaria in rubr. Missalis,* part. II, tit. I, n. 2, *a.*

[4] *Manuel de Liturgie,* 14e édit., t. I, p. 30.

[5] Cf. Barbier de Montault, *Le costume et les usages ecclésiastiques...,* t. I, p. 294, n. 3.

[6] Cf. de Conny, *Des usages et des abus en matière de cérémonies,* p. 93, note 1.

Ad III. C'est le droit et le devoir du supérieur de chaque église d'empêcher qu'on ne s'y serve d'ornements qui ne répondent pas aux exigences des rubriques du Missel ou des décrets de la S. C. des Rites.

Or, les ornements en clinquant dont parle notre consultant sont doublement prohibés, savoir : *a)* parce qu'en faux drap d'or (cf. S. R. C., 29 mars 1851, n. 2986, ad 5) [1] ; — *b)* en outre, à cause de leur vétusté [2].

Il appartient d'ailleurs au vicaire forain — ou doyen — de veiller à ce que, dans les églises et chapelles de son district, les ornements sacrés soient toujours convenables. *(Codex,* can. 447, § 1, 4°). Faite comme l'entend l'Eglise *(can. cit.),* la visite décanale est un excellent moyen d'assurer l'observation exacte des prescriptions liturgiques.

Q. — 1° Dans l'*Ami* du 31 janvier 1929 (p. 80), il est dit que ceux qui ont le privilège de porter le rochet, fussent-ils évêques, ne peuvent jamais, pour l'administration des sacrements, se contenter d'avoir une étole sur le rochet recouvert de la mozette.

Dans ce cas, quel devra être le costume des évêques pour administrer la Confirmation ? Faudra-t-il qu'ils soient en surplis et étole, s'ils ne prennent pas la chape ?

2° J'ai entendu dire que la *mantelletta* faisait partie de l'habit de chœur des évêques. Quand est-ce donc que ceux-ci ont à la prendre sur le rochet ?

3° Pourquoi, chez nous, les prédicateurs, qu'ils soient du clergé diocésain ou religieux, portent-ils généralement le rochet ? Est-ce une coutume louable, permise, à conserver ?

R. — Ad I. « Pour ceux qui doivent en user, écrit Mgr de Conny [3], le rochet a le caractère d'un costume ecclésiastique avec lequel ils doivent paraître dans leurs fonctions, mais non pas celui d'un vêtement avec lequel ils puissent accomplir les fonctions sacrées. On peut l'assimiler à l'habit des religieux, que les religieux portent à l'église en chantant l'office et même en prêchant, mais pardessus lequel ils doivent se revêtir d'un surplis pour faire une bénédiction, administrer un sacrement, etc. C'est ainsi que les évêques et les chanoines, dans les circonstances où soit une bénédiction soit une administration de sacrement les oblige à prendre l'étole, doivent mettre sur leur rochet un amict ou un surplis, et l'étole par-dessus, mais jamais l'étole sur le rochet ou bien sur la mozette ou *cappa* qui recouvre le rochet. » Un grand nombre de décrets de la S. C. des Rites confirment sur ce point l'enseignement du savant auteur.

Comment l'évêque doit-il donc se parer pour administrer le sacrement de Confirmation ?

Pour l'administration solennelle de ce sacrement, l'évêque prend sur le rochet l'amict, la croix pectorale, une étole blanche, la chape de même couleur, la seconde mitre et, aux moments voulus, la crosse. (Pontifical, part. I, *De confirmandis).*

[1] Voir *Ami* 1927, p. 588, col. 2.
[2] Cf. Piller, *Manuale rituum,* p. 105.
[3] *Des usages et des abus en matière de cérémonies,* p. 37.

« Quand l'évêque administre ce sacrement dans une chapelle privée, dit le P. Hægy [1], il peut le faire avec moins de solennité. Il est revêtu du rochet, de l'amict, de la croix pectorale, de l'étole blanche et de la seconde mitre. » (Cf. Pontifical, *loc. cit.).*

En aucun cas l'évêque ne peut se contenter de prendre pour cela une étole sur la mozette ou sur la *mantelletta,* puis la mitre : « Num umquam episcopus, stante præsertim consuetudine, v. g. ad Confirmationem sive publice sive privatim ministrandam,... gestare possit stolam et mitram et pastoralem baculum cum habitu prælatitio uti supra [2] ? » — Resp. « Negative, et serventur : Pontificale romanum (edit. typ., 3 Augusti 1888), Cæremoniale episcoporum (edit. typ., 21 Augusti 1886), et decreta. » (S. R. C., 26 nov. 1919, n. 4355, I, ad. 4).

Ad II. « Comme l'usage habituel du rochet, que le texte du Cérémonial prescrit aux évêques, devait attirer, quand ils sortaient, les yeux du peuple, écrit encore Mgr de Conny [3], il s'est établi ici une différence entre l'évêque diocésain et les prélats étrangers. Ceux-ci, pour se protéger par une sorte d'incognito, couvraient leur rochet d'un petit manteau de même longueur, et qui l'enveloppait en entier, en laissant seulement les fentes pour les bras. C'est ce que le Cérémonial nomme *mantellettum,* en italien *mantelletta,* et qui est aujourd'hui l'insigne des prélats qui n'ont pas de juridiction ou ne sont pas dans le lieu où ils doivent exercer la leur. Le rochet découvert qui se complète par la mozette est au contraire, pour les évêques, la marque qu'ils sont dans le lieu où s'exerce leur juridiction. »

En conséquence, l'archevêque hors de sa province et, — si l'on excepte les congrégations ou réunions du concile provincial, — l'évêque hors de son diocèse ont à prendre la *mantelletta* sur le rochet [4]. (Cérém. des év., l. I, c. I, n. 3, et c. III, n. 1. S. R. C., 5 oct. 1669, n. 1397, 1 ; 16 mars 1833, n. 2706, ad 2 ; 23 sept. 1848, n. 2976, ad 2 ; 26 nov. 1919, n. 4355, III, ad 1). En outre, même dans son diocèse, l'évêque prend la *mantelletta* sur le rochet en présence [5] soit d'un cardinal (Cérém. des év., l. I, c. IV, n. 7), soit du nonce ou du métropolitain (cf. S. R. C., 17 mars 1663, n. 1256, ad 2) [6].

Du reste, dans ces divers cas, sauf à Rome et sauf en la présence d'un cardinal légat [7], l'évêque peut porter aussi la mozette sur la *mantelletta* et

[1] *Les fonctions pontificales selon le rite romain,* 3e édit., t. II, p. 298.
[2] Dans le doute précédent, il avait été question de la mozette et de la *mantelletta.*
[3] *Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles,* p. 78.
[4] Hors de Rome, un évêque étranger pourrait, du consentement exprès ou présumé de l'évêque du lieu, porter *en son particulier* le rochet et la mozette. (Cf. S. R. C., 26 nov. 1919, n. 4355, III, ad 1).
[5] « La présence d'un cardinal dans la ville épiscopale ou le diocèse n'empêche pas l'évêque de faire usage de la mozette. » (Barbier de Montault, *Le costume et les usages ecclésiastiques...,* t. I, p. 337).
[6] Cf. Hægy, *op. cit.,* t. I, p. 24.
[7] En Italie, l'évêque ne porte jamais la mozette sur la *mantelletta* devant un cardinal, lors même que celui-ci n'est pas légat. (S. R. C., 20 juillet 1621, n. 388), et il serait mieux qu'il en fût partout ainsi.